



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 28-2022

AU CONSEIL COMMUNAL

Mise en place de mesures pour renforcer le travail social de proximité (TSP) auprès des jeunes avec la création d'un poste supplémentaire de TSP, et pérennisation du dispositif.

Réponse au postulat Maria Sisto « Seul, c'est bien, à deux, c'est mieux ! Pour le renforcement de l'équipe de TSP (Travailleur.euse.x social.e.x de proximité) à Renens. »

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission:

Lundi 17 octobre 2022 à 19h00, salle de conférence du service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires, rue de Lausanne 21

Préavis déposé au Conseil communal le 13 octobre 2022

Renforcement du travail social de proximité

---

**Table des matières**

<b>1</b>	<b>Préambule.....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Historique .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Contexte .....</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>« Bienvenue chez Toit »: des lieux d'accueil à proximité des jeunes.....</b>	<b>6</b>
4.1	Les quartiers: lieux de rencontres des jeunes.....	6
4.2	Développement d'un réseau de grandes sœurs et de grands frères .....	6
4.3	Objectifs.....	6
4.4	Indicateurs d'évaluation .....	7
4.5	Développement .....	7
<b>5</b>	<b>Coûts du projet .....</b>	<b>7</b>
5.1	Création d'un poste supplémentaire de TSP à 60%.....	7
5.2	Accompagnement des grandes sœurs et des grands frères .....	8
5.3	Coûts divers.....	9
<b>6</b>	<b>Incidences financières .....</b>	<b>9</b>
6.1	Compte de fonctionnement .....	9
<b>7</b>	<b>Réponse au postulat Maria Sisto « Seul, c'est bien, à deux, c'est mieux ! Pour le renforcement de l'équipe de TSP (Travailleur.euse.x social.e.x de proximité) à Renens » .....</b>	<b>10</b>
<b>8.</b>	<b>Conclusion de la Municipalité.....</b>	<b>10</b>

Renens, le 26 septembre 2022

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

## **1 Préambule**

La Municipalité de la Ville de Renens met tout en œuvre pour asseoir sa vision et ses objectifs globaux au profit des jeunes dans une démarche s'inscrivant sur la durée et impliquant à la fois les jeunes qui vont bien et ceux considérés comme « à risques ».

En 2006, la Municipalité s'est dotée pour cela d'une politique de la jeunesse reposant sur trois axes: pour, par et avec les jeunes.

En 2011, le Centre de Rencontre et d'Animation (CRA) est communalisé et, parallèlement, un poste de travailleur social de proximité (TSP) est créé à un taux d'activité de 80%. Grâce à cela, les jeunes de 12 à 25 ans de Renens bénéficient depuis de diverses animations de loisirs et d'un accompagnement, individuel et collectif, pour mener à bien leurs divers projets.

Si l'offre faite aux jeunes est diversifiée et tente de répondre au mieux à leurs besoins et attentes, le développement de projets, l'accompagnement et la diversification des besoins liés à l'évolution du contexte social, familial et professionnel permettent rapidement d'identifier l'importance d'un renfort en matière de travail social de proximité.

A cela s'ajoute qu'en 2020 la crise Covid a fait émerger de nouvelles problématiques chez les jeunes menant au constat qu'un seul TSP à 80% ne suffit plus.

Dans ce contexte, le projet « Bienvenue chez Toit » a vu le jour au début de cette année (voir annexe) sur la base de réflexions internes et de sondages effectués auprès des jeunes.

Ce projet a pour objectif de permettre une présence accrue du TSP auprès des jeunes de 12 à 25 ans grâce à l'ouverture de lieux d'accueil dans différents points stratégiques de la Ville de Renens qui favoriseront les rencontres et les échanges.

Le Canton de Vaud a d'ores et déjà affirmé son soutien à la démarche en octroyant une subvention de CHF 70'000.- répartie sur une durée de trois ans.

Le présent préavis a donc pour objectif de demander au Conseil communal de compléter le financement du Canton pour la création d'un poste supplémentaire de TSP à 60%.

Parallèlement, le présent préavis permet de répondre au postulat du 7 avril 2022 de Mme la Conseillère communale Maria Sisto, « Seul, c'est bien, à deux, c'est mieux ! Pour le renforcement de l'équipe de TSP (Travailleur.euse.x social.e.x de proximité) à Renens. ».

## 2 Historique

En 2006, la Ville de Renens s'est dotée d'une politique de la jeunesse qui repose sur trois piliers (selon les recommandations de la Commission Fédérale pour l'Enfance et la Jeunesse (CFEJ)), à savoir:

- politique d'intervention **pour** les jeunes - activités de soutien et d'information;
- politique d'intervention **par** les jeunes – représentation directe et autogestion des projets initiés par les jeunes;
- politique d'intervention **avec** les jeunes – participation à des processus initiés par des adultes.

« La politique de la jeunesse se doit d'intégrer les jeunes et leur permettre de bénéficier de conditions optimales au développement de leurs potentialités. Elle doit en outre favoriser le sentiment d'appartenance et de participation en mettant en place un environnement dans lequel les jeunes se sentiront des citoyennes et citoyens actifs et engagés » (extrait du préavis N° 6-2006).

En 2011, dans le cadre du préavis N° 106-2011 qui présentait la communalisation du CRA et la nécessité d'un poste de TSP à Renens, le Conseil communal a validé la création de ce poste à 80%, rattaché à la Direction Culture-Jeunesse-Sport.

Pour une bonne compréhension, il est important de préciser que si l'animateur/animatrice socio-culturel.le est rattaché.e à un lieu d'accueil et d'activités intra-muros où les jeunes se rendent pour bénéficier d'activités de loisirs (y compris culturelles et sportives) ou d'accueil « libre », le travail social de proximité consiste lui à « ... aller à la rencontre des jeunes et des adultes en situation de fragilité, dans leur environnement, en offrant des interventions adaptées à chacun, dans le but de préserver ou rétablir leurs liens avec la société. » (Rel'ier, Plaquette TSP, canton de Vaud).

Le TSP de la Ville de Renens, rattaché au CRA, entrait donc en fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Depuis son arrivée, il est allé à la rencontre des jeunes sur le territoire communal, ce qui lui a permis de tisser des liens sociaux importants. Après quelques mois, ces liens se sont consolidés et ont amené certain.e.s jeunes à demander de l'aide, en premier lieu pour des projets collectifs (aménagement du territoire, citoyenneté, projets d'activités, etc.) puis pour des demandes personnelles. Ces dernières ont amené le TSP à accompagner ces jeunes dans leur parcours et la permanence sociale, dont le but est de répondre individuellement aux problématiques partagées par les jeunes, a ainsi été créée (les jeudis en fin d'après-midi). En résumé, les axes forts de sa mission sont les suivants:

- travail dans l'espace public;
- élaboration de projets collectifs;
- suivis individualisés;
- travail de réseau avec les partenaires spécialisés;
- gestion de la bourse « Coup de pouces » (petits jobs) ;
- gestion des mises à disposition des salles de sport (prestation + encadrement des monitrices et des moniteurs, ainsi que des grands frères).

Sur le territoire communal, le TSP collabore régulièrement avec l'équipe d'animation socioculturelle sur des projets communs, tels que les « Quartiers de l'amitié » (animation socioculturelle dans les quartiers), et des projets de la Ville de Renens (Fête du Printemps, Noël à Renens, Festimixx, Fêtes de quartier, etc.).

Il est aussi amené à intervenir sur des projets d'animation socioculturelle (accueil ados, centres aérés, etc.). À ce titre, le TSP et les animatrices et animateurs socioculturels constituent l'équipe « Jeunesse » de la Ville de Renens.

Il collabore également avec d'autres services, notamment l'équipe des espaces verts de la direction Gestion urbaine-Développement durable pour des sensibilisations autour de la gestion des déchets, ou encore les agents d'exploitation de la Direction Bâtiments-Domains-Logement pour la gestion des salles de sport durant la saison froide.

Par ailleurs, il est membre de plateformes diverses ce qui lui permet d'être en lien avec d'autres travailleurs sociaux de proximité du canton de Vaud (Plateforme TSP Vaud) et de Suisse romande (Plateforme TSP), et ainsi de partager de bonnes pratiques issues d'autres territoires.

Il est aussi membre actif du Groupe de coordination Jeunesse de l'Ouest lausannois (GCJOL) qui rassemble les professionnel.le.s de la Jeunesse du district sous l'égide de la Plateforme jeunesse, entité politique de l'Ouest. Il y occupait la fonction de vice-président de 2016 à 2018, et en est le président depuis 2022. Il a participé à l'organisation de plusieurs projets intercommunaux du GCJOL, notamment le tournoi de Futsal (2012 à 2020), la Semaine de prévention alcool (2012 et 2015), des Dîners Quizz et des Cinémas-Débats (2015, 2016 et 2017). En sus, il a participé à différents groupes de travail (Citoyenneté, Insertion socioprofessionnelle) qui ont débouché sur des projets spécifiques, telle que la Commission « Zéro seuil d'accès ».

De 2013 à 2020, le TSP a été amené à représenter la Ville de Renens lors de présentations de son travail dans d'autres organisations (Division Interdisciplinaire de Santé des Adolescents au CHUV, Direction de l'Insertion et des Solidarités, Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, Haute école de travail social et de la santé Lausanne, ONU, etc.). En 2015, il a organisé, avec la Plateforme TSP Vaud, les États généraux du TSP à la Salle de spectacles de Renens afin de présenter aux instances politiques la mission générale du travail social de proximité.

La multiplicité des tâches liées à ce poste et les attentes toujours croissantes des jeunes avaient déjà mis en évidence le besoin d'augmenter la dotation dans ce secteur lors de la législature 2016-2021.

En mars 2020, la crise sanitaire a mis un sérieux coup d'arrêt aux liens sociaux et a plongé les jeunes dans l'isolement, les coupant de leurs réseaux mais aussi des personnes ressources susceptibles de leur apporter aide et accompagnement dans leurs divers besoins et projets.

Si malgré le contexte, le TSP a poursuivi sa mission en tentant de garder des contacts avec son public cible, la distension des liens et l'enfermement ont renforcé les situations de crise chez certain.e.s. Cela a fait émerger des nouveaux cas de souffrance complexes et profonds nécessitant des prises en charge et des accompagnements démultipliés.

Face à cette urgence, l'expérience de certain.e.s membres de l'équipe « Jeunesse » a permis de dégager des ressources pour soutenir le TSP, vu que plusieurs activités d'animation n'ont pas pu être menées en raison de la Covid-19.

Dans un premier temps, il avait été imaginé que cet appui permettrait de répondre aux demandes, mais très vite, la nécessité de renforcer l'effectif TSP de manière pérenne s'est imposée, en raison des sollicitations croissantes. Les conséquences de la période Covid, élément catalyseur des problématiques, ont mis en exergue une accumulation de difficultés chez les jeunes devant affronter simultanément des besoins d'accompagnement professionnel, familiaux, de logement, etc. L'expérience vécue confirme également l'importance de la mixité de l'équipe des TSP afin de toucher davantage les jeunes filles, moins présentes dans l'espace public et plus discrètes quant à leurs besoins.

Durant cette période Covid, la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse du Canton de Vaud (DGEJ) offrait la possibilité aux Villes, Institutions et Organismes travaillant au profit de l'enfance et de la jeunesse d'obtenir des subventions cantonales sur présentation d'un projet innovant et permettant d'étoffer les prestations en faveur de cette population.

Le service CJS a ainsi présenté « Bienvenue chez Toit », validé par la DGEJ au printemps 2022 avec l'octroi d'une subvention de CHF 70'000.- répartie sur trois ans.

Dans le même temps, le 7 avril 2022, Mme la Conseillère communale Maria Sisto, déposait un postulat « Seul, c'est bien, à deux, c'est mieux ! Pour le renforcement de l'équipe de TSP à Renens. ».

C'est ainsi que dans sa séance du 30 mai 2022, la Municipalité de Renens a accepté:

- de prendre acte du projet « Bienvenue chez Toit »;
- de prendre acte de l'octroi d'une subvention cantonale de CHF 70'000.- répartie sur 3 ans;
- de signer la convention avec la PEJ (Politique cantonale de l'Enfance et de la Jeunesse).

La Municipalité propose par conséquent de répondre à ce postulat en demandant la création d'un deuxième poste de TSP.

### **3 Contexte**

Le TSP devrait pouvoir être présent sur tout le territoire de la Ville de Renens auprès de son public cible. La population de Renens est en permanente évolution et compte 4'297 jeunes entre 12 et 25 ans, selon les données du 18 août 2022 du Service de la Population de Renens. Il s'avère donc difficile pour un TSP à 80% de couvrir toutes les demandes des jeunes, de favoriser le développement de projets et de s'immerger avec la même intensité dans tous les quartiers.

Un focus particulier est mis sur les lieux où les rassemblements de jeunes sont fréquents et réguliers et qui attirent des jeunes d'autres quartiers et d'autres communes, tels que la gare, le centre-ville et Renens village.

Toutefois, il est tout aussi important de couvrir les espaces périphériques pour toucher tous les publics cibles tels que les jeunes qui se socialisent ailleurs que dans la rue et les jeunes femmes dont certaines disent ne pas se sentir à l'aise dans l'espace public. Cependant, lorsque le TSP s'immerge dans une zone, des demandes apparaissent inmanquablement et il est dès lors impératif de pouvoir y répondre.

Même s'il est atteignable par tout le monde (téléphone, réseaux sociaux, site internet, etc.), c'est le contact direct avec son public qui favorise l'émergence des demandes. Or, malheureusement, il n'est pas rare qu'il faille renoncer à développer de nouveaux projets, la gestion du quotidien ne permettant pas d'avoir le temps nécessaire.

Au-delà des besoins révélés par la crise sanitaire au cours de ces deux dernières années, le constat du TSP pendant ses dix années d'activité met donc en exergue:

- le manque de structures d'accueil dans les zones périphériques;
- le besoin d'espaces de rencontre identifiés par les jeunes;
- l'invisibilisation de certains publics;
- la complexification des problématiques de certain.e.s jeunes;
- l'isolement social de certain.e.s jeunes;

- le rôle de catalyseur de la crise sanitaire en cours sur les problématiques vécues par les jeunes.

L'analyse et la prise en considération de tous ces éléments factuels ont donné lieu à l'élaboration du projet « Bienvenue chez Toit ».

#### **4 « Bienvenue chez Toit »: des lieux d'accueil à proximité des jeunes**

L'idée du projet Bienvenue chez Toit est d'assurer une présence de professionnel.le.s de terrain pour couvrir des quartiers encore non desservis dans le but de donner la possibilité à des jeunes, invisibles dans l'espace public, de bénéficier du soutien du TSP.

Il s'agit donc d'ouvrir des lieux d'accueil dans des endroits stratégiques de la ville, et ainsi de lui permettre de se positionner à mi-chemin entre le « Aller vers » et le « Laisser venir ». L'objectif de ces espaces privilégiés d'échanges est de favoriser le développement des liens entre les jeunes et les adultes référents qui pourront, à terme, répondre à leurs besoins.

De nos jours, les jeunes sont amenés à développer des projets de vie dans une conjoncture concurrentielle qui demande des ressources personnelles, dont certain.e.s jeunes rennais.es ne bénéficient pas. Il paraît ainsi fondamental d'offrir un espace bienveillant pour qu'ils/elles puissent trouver des repères dénués d'exigence et où ils/elles pourront se confier.

##### **4.1 Les quartiers: lieux de rencontres des jeunes**

Compte tenu de la configuration particulière de Renens, le lancement du projet « Bienvenue chez Toit » prévoit l'ouverture de deux locaux de part et d'autre des voies de chemin de fer, l'un au nord et l'autre au sud. Afin de déterminer les localisations les plus pertinentes pour les jeunes (proximité des lieux de vie et des endroits de rassemblement), un sondage sera effectué dès cet automne auprès de la population cible. L'idée est de pouvoir utiliser, dans la mesure de leur disponibilité, des structures existantes telles que, par exemple, le pavillon des Corbettes ou l'édicule du Censuy. Au terme de la première année, un bilan permettra d'évaluer l'adéquation de l'offre aux besoins réels des jeunes et, le cas échéant, de développer de nouveaux locaux à l'est et à l'ouest tout en tenant compte des ressources à disposition.

Pour favoriser l'appropriation des locaux par les jeunes usagères et usagers, une démarche participative est prévue pour leur permettre de s'investir dans leur aménagement selon leurs envies et idées, mais de manière concertée afin d'éviter le marquage du territoire par un groupe aux dépens des autres. Il s'agit d'impliquer les jeunes afin de faire émerger des projets pour faire vivre ces lieux.

##### **4.2 Développement d'un réseau de grandes sœurs et de grands frères**

Ce qui a notamment retenu l'attention de la DGEJ, et qui fait l'originalité du projet, c'est la création d'un réseau de grandes sœurs et de grands frères. L'expérience de plus de 10 ans dans les salles de sport a montré qu'il est opportun de s'appuyer sur des jeunes adultes de la ville, les pairs. De plus, il est constaté qu'il existe une loyauté et une solidarité entre adolescent.e.s et jeunes adultes. Ces grandes sœurs et grands frères bénéficieront d'une formation dispensée par le groupe de Liaison des Activités de Jeunesse (GLAJ-Vaud), et s'engageront, par la signature d'une charte, à véhiculer des valeurs telles que le respect de la diversité et de l'égalité.

##### **4.3 Objectifs**

Par la création d'antennes dans différents quartiers de la Ville de Renens, il s'agit de:

- faciliter l'accès des jeunes aux services du TSP, dans un lieu proche de chez eux;
- offrir une présence régulière et un accueil bienveillant dans différents lieux de la ville;

- développer le lien social;
- favoriser le développement/l'émergence de projets individuels et collectifs;
- viser l'émancipation et l'autonomisation du public-cible.

Cette approche permet au TSP de mettre en œuvre le travail de rue en facilitant l'accessibilité des prestations au plus grand nombre.

#### **4.4 Indicateurs d'évaluation**

Afin de vérifier l'adéquation du projet aux besoins de la jeunesse renanaise, il est nécessaire de procéder à des évaluations régulières au moyen des indicateurs suivants:

- progression du taux de fréquentation général;
- progression du taux de fréquentation par les filles en particulier;
- naissance de projets individuels et collectifs;
- développement de la solidarité entre jeunes et avec les citoyen.ne.s en général;
- âge du public;
- nombre de jeunes qui participent aux activités de la Ville de Renens;
- nombre de projets développés par les jeunes.

#### **4.5 Développement**

Tel qu'énoncé plus tôt, la première phase prévoit l'ouverture de deux espaces de rencontre dans le courant de l'année 2023, l'un au nord et l'autre au sud des voies de chemin de fer, durant deux périodes de 3h/semaine, à des horaires qui tiennent compte des temps libres des jeunes. Puis, en 2024 et 2025 l'ouverture d'un nouveau lieu chaque année est prévue, ce qui donne au final quatre lieux aux quatre points cardinaux de la Ville.

La mise en œuvre de ce projet nécessitera un travail de communication auprès de la population concernée en amont, puis une mobilisation des jeunes pour s'approprier et aménager les locaux selon l'esprit participatif souhaité.

En plus des temps d'ouverture et des moments collectifs de rencontres et d'échanges, le TSP devra assurer les suivis individuels, la gestion du quotidien et l'encadrement des grandes sœurs et des grands frères.

A ce stade, la Municipalité estime donc que 0.6 EPT (équivalent plein-temps) sont nécessaires à la bonne réalisation de ce projet qui, sans nul doute, génèrera de nouveaux suivis et besoins des jeunes mais également l'émergence de nouveaux projets individuels et collectifs.

## **5 Coûts du projet**

### **5.1 Création d'un poste supplémentaire de TSP à 60%**

Comme mentionné au point précédent, la création d'un poste supplémentaire de TSP équivalent à 0.6 EPT a pour conséquence une augmentation des charges de personnel.

L'entrée en fonction du travailleur/de la travailleuse social.e de proximité devrait intervenir idéalement dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Selon le système de rémunération de la Ville de Renens, les conditions salariales pour ce poste sont les suivantes:

Fonction	Classes salariales	Taux d'activité	Salaire annuel médian à 100%*	Charges sociales	Total à 100%*	Salaire à 60%, y.c. charges sociales
Educatrice et éducateur de l'enfance, niveau HES	13-16	60%	CHF 90'200.-	CHF 26'200.-	CHF 116'400.-	CHF 69'800.-

Selon les termes de la convention, la subvention cantonale de CHF 70'000.- est répartie en trois tranches, comme suit:

- CHF 30'000.- pour l'année 2023;
- CHF 25'000.- pour l'année 2024;
- CHF 15'000.- pour l'année 2025.

Une nouvelle demande de subvention cantonale sera formulée en temps utile pour les années 2026 et suivantes.

## 5.2 Accompagnement des grandes sœurs et des grands frères

Les frais relatifs aux salaires horaires des grandes sœurs et des grands frères sont calculés selon le système de rémunération de la Ville de Renens, soit:

Fonction	Taux d'activité	Salaire horaire	Charges sociales et vacances	Total
Monitrice et moniteur	2 jours/semaine 48 semaines/an	CHF 20.-	CHF 4.25	CHF 24.25

Le projet prévoit l'ajout d'une personne en 2024 (trois lieux) et d'une autre en 2025 (quatre lieux) pour stabiliser le fonctionnement avec quatre répondant.e.s.

Ce qui correspond à:

- en 2023: 48 semaines annuelles x 2 jours d'ouverture hebdomadaire x 3h x 2 personnes x CHF 24.25/h, soit un montant annuel d'environ CHF 14'000.- ;
- en 2024: 48 semaines annuelles x 2 jours d'ouverture hebdomadaire x 3h x 3 personnes x CHF 24.25/h, soit un montant annuel d'environ CHF 21'000.- ;
- en 2025: 48 semaines annuelles x 2 jours d'ouverture hebdomadaire x 3h x 4 personnes x CHF 24.25/h, soit un montant annuel d'environ CHF 28'000.-.

Une demande de subvention auprès du BCI (Bureau Cantonal d'Intégration) sera effectuée afin d'obtenir une aide au démarrage de ce projet pour la rémunération des grandes sœurs et des grands frères. Cette recherche de fonds ne pourra toutefois être effectuée qu'après l'approbation du présent préavis par l'organe législatif de la Ville.

### 5.3 Coûts divers

Pour les frais de fonctionnement, un calcul des charges (eau, électricité, etc.) sera effectué sur la base suivante: 3h d'occupation x 2j/semaine pendant 48 semaines.

Concernant l'aménagement des locaux, les jeunes seront mis à contribution pour faire de la récupération et exécuter de petits travaux tels que peinture et nettoyage. Il nous semble important de compter sur la créativité des jeunes eux-mêmes et sur leur motivation à faire vivre « leurs » locaux.

Afin de permettre le lancement du projet dans les meilleures conditions, nous estimons dès lors le budget nécessaire par lieu, comme suit:

Matériel pour l'aménagement (en début de projet)	CHF 1'000.-
Communication (en début de projet)	CHF 2'000.-
Frais d'animation (par année)	CHF 500.-

## 6 Incidences financières

### 6.1 Compte de fonctionnement

Ce préavis génère une augmentation progressive des charges de fonctionnement annuelles ayant une incidence sur le résultat estimée comme suit:

Coûts (CHF)	Comptes imputation	2023	2024	2025	2026 et ss
Travailleur/Travailleuse social.e de proximité	5300.3011.00 à 5300.3050.00	69'800.-	69'800.-	69'800.-	69'800.-
Grandes sœurs et Grands frères	5300.3012.02 à 5300.3050.00	14'000.-	21'000.-	28'000.-	28'000.-
Matériel d'aménagement	5300.3116.01	2'000.-	1'000.-	1'000.-	0.-
Communication	5300.3189.00	4'000.-	2'000.-	2'000.-	0.-
Frais d'animation	5300.3116.01	1'000.-	1'500.-	2'000.-	2'000.-
<b>Total des charges</b>		<b>90'800.-</b>	<b>95'300.-</b>	<b>102'800.-</b>	<b>99'800.-</b>
Subvention cantonale	5300.4513.00	-30'000.-	-25'000.-	-15'000.-	*
<b>Charges annuelles nettes</b>		<b>60'800.-</b>	<b>70'300.-</b>	<b>87'800.-</b>	<b>99'800.-</b>

\*Note: une nouvelle demande de subvention sera faite en temps utile pour les années 2026 et suivantes.

La subvention éventuelle du BCI pour une aide au démarrage n'a pas été prise en compte, en raison de l'incertitude quant à l'attribution de celle-ci (se référer au chapitre 5.2).

## **7 Réponse au postulat Maria Sisto « Seul, c'est bien, à deux, c'est mieux ! Pour le renforcement de l'équipe de TSP (Travailleur.euse.x social.e.x de proximité) à Renens »**

Le 7 avril 2022, Mme la Conseillère communale Maria Sisto déposait un postulat demandant un renforcement de l'équipe de TSP à Renens.

Les arguments du postulat pour justifier la création d'un poste supplémentaire de TSP corroborent les constats issus de l'analyse des situations de terrain du professionnel en poste et confortent la Municipalité dans la nécessité de renforcer l'équipe de TSP.

La postulante relève par ailleurs que les habitant.e.s de certains quartiers se plaignent régulièrement de nuisances sonores ayant lieu en soirée ou la nuit. Si ces désagréments ne sont pas le fait des jeunes uniquement, ils entachent la qualité de vie et la sérénité des habitant.e.s concerné.e.s et créent des tensions préjudiciables au « Bien vivre ensemble ».

Toutefois, la gestion de ce type de conflits et les interventions de nuit généreront un autre type d'approche. La Municipalité apporte donc toute son attention à cette problématique en mandatant l'Observatoire de la Sécurité pour rechercher des solutions, comme par exemple la présence de « chuchoteurs, chuchoteuses » ou d'intervenant.e.s de nuit.

## **8. Conclusion de la Municipalité**

Veiller et tout mettre en œuvre pour favoriser le bien-être des jeunes à Renens est un souci constant de la Municipalité, réaffirmé dans le programme de législature 2021-2026.

Pour ce faire, il est important de pouvoir offrir un cadre de développement et d'épanouissement propice à la réalisation de projets individuels et collectifs. Cette action passe par l'identification des jeunes avec des besoins et la création de liens de confiance, forts et suivis.

Depuis une dizaine d'années, la Ville de Renens met au service des jeunes un TSP qui, de par ses missions, va à la rencontre des jeunes dans leurs différents lieux de vie et de rencontre pour leur offrir aide, soutien et accompagnement dans la résolution de leurs problèmes et la réalisation de leurs projets.

La crise sanitaire a fait émerger des souffrances et des difficultés complexes touchant bon nombre de jeunes dont certain.e.s n'étaient pas connu.e.s du TSP jusque-là.

Cette situation d'urgence a incité la Municipalité à trouver des solutions pour renforcer temporairement les ressources de TSP afin de faire face aux demandes croissantes des jeunes et a parallèlement élaboré le projet « Bienvenue chez Toit » permettant aux professionnel.le.s de terrain d'élargir leur champ d'intervention sur le territoire renanais grâce à la création d'antennes réparties dans la ville.

« Aller vers » davantage de jeunes, au plus près de leurs lieux de vie, est le défi que la Municipalité se propose de relever ces prochaines années grâce au renforcement de l'équipe de TSP et à la concrétisation du projet « Bienvenue chez Toit ».

La Municipalité considère également que ce préavis répond au postulat de Mme la Conseillère communale Maria Sisto.

---

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 28-2022 de la Municipalité du 26 septembre 2022,  
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**AUTORISE** la Municipalité à développer le projet Bienvenue chez Toit et les mesures pour renforcer le travail social de proximité auprès des jeunes de Renens en créant un poste supplémentaire de « TSP » à 60 %.

**ACCEPTE** les charges et revenus supplémentaires au budget 2023, tels que décrits au chapitre 6.1 des incidences financières pour un montant total net de CHF 60'800.- réparti dans la section N° 5300 – Jeunesse.

**APPROUVE** la réponse de la Municipalité au postulat Maria Sisto « Seul, c'est bien, à deux, c'est mieux ! Pour le renforcement de l'équipe de TSP (Travailleur.euse.x social.e.x de proximité) à Renens. ».

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 26 septembre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:



Jean-François Clément



Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre

Annexes: - convention PEJ  
- descriptif du projet « Bienvenue chez Toit »

Membres de la Municipalité concernés: - M. Jean-François Clément, Syndic  
- Mme Nathalie Jaccard

# **CONVENTION 2023**

entre

la Commission de coordination PEJ  
représentée par sa présidente  
Madame Manon Schick  
Directrice générale de l'enfance et de la jeunesse

et

la Ville de Renens

concernant l'aide financière attribuée au projet

**Bienvenue chez toit**

Sur la base du dossier de candidature présenté à la Commission de coordination PEJ (ci-après PEJ) et tenant compte du préavis transmis par le Comité de préavis des subventions PEJ, la PEJ, représentée par sa présidente, décide de soutenir le projet mentionné en titre

**en lui versant un montant de CHF 70'000.- (septante mille francs), le versement se fera en trois tranches :**

- **CHF 30'000.-** (trente mille francs) pour l'année 2023
  - **CHF 25'000.-** (vingt-cinq mille francs) pour l'année 2024, sous réserve de la validation du budget par le Grand Conseil
  - **CHF 15'000.-** (quinze mille francs) pour l'année 2025, sous réserve de la validation du budget par le Grand Conseil
1. Ce montant est destiné exclusivement à la réalisation du projet décrit dans le dossier. En aucun cas, il ne pourra être utilisé à d'autres fins.
  2. L'aide financière octroyée est en principe unique et non renouvelable.
  3. L'attribution est valable pour l'année civile en cours. A la fin de celle-ci, le montant devra être restitué s'il n'a pas été utilisé ou si le projet n'a pas été réalisé. Une prolongation pourra être négociée de cas en cas en présentant les motifs de cette demande.
  4. Dans le cas où la somme attribuée sert à financer l'achat d'un bien, mais que le montant attribué est insuffisant pour couvrir l'ensemble de la dépense, la somme ne sera versée que sur présentation des preuves de l'obtention du financement complémentaire.
  5. Une fois le projet réalisé, le/la bénéficiaire envoie une évaluation à la PEJ. Celle-ci contiendra un **rapport comprenant notamment une évaluation des activités réalisées selon les objectifs du projet et ceux de la PEJ (cf. formulaire de dépôt de projet) ainsi que les comptes finaux du projet et les éventuelles retombées médiatiques**. Ce rapport devra parvenir à la PEJ dans les semaines qui suivent la fin du projet, mais au plus tard avant la fin de l'année civile au cours de laquelle le projet est réalisé.  
  
Si l'attribution du soutien financier est planifiée sur plus d'une année, l'organisation devra envoyer à la PEJ, en plus du rapport et des comptes finaux au terme du projet, un rapport de bilan et les comptes intermédiaires après chaque année de la conduite du projet.  
  
Ce document devra également indiquer l'affectation d'un éventuel bénéfice dégagé par le projet. La Commission de coordination ne soutenant pas des projets lucratifs, **le bénéfice ne pourra pas être réparti entre les organisateurs du projet.**
  6. Le/la bénéficiaire fournit à la PEJ toutes les informations utiles quant à l'état d'avancement du projet et à l'utilisation de l'aide. La PEJ peut requérir à cette fin, et en tout temps, tout document qu'elle juge utile. Cette obligation de renseigner subsiste jusqu'à la validation du rapport final par la Commission de coordination PEJ.
  7. Le/la bénéficiaire s'engage à ne pas aller à l'encontre de valeurs humaines fondamentales telles que le respect d'autrui et de la dignité humaine, et la tolérance des différences de genres, d'origines ethniques et de religions notamment. Le/la bénéficiaire ne devra en aucun cas exiger des personnes à qui il/elle s'adresse de souscrire à une idéologie imposée et évite toute forme de prosélytisme.
  8. Le/la bénéficiaire s'engage à ne pas être sponsorisé-e par des marques d'alcools ou de cigarettes ni à vendre des alcools forts ou des cigarettes lors de la manifestation.

9. Autant que possible, le soutien du Canton devra être mentionné lors des contacts avec la presse et sur le site Internet du projet s'il existe. Par ailleurs, le/la bénéficiaire s'engage à mentionner l'aide du canton de Vaud sur le matériel de communication lié au projet (cartons d'invitation, programmes, affiches, etc.) **puis d'en faire parvenir un bon à tirer à l'adresse [info.bic@vd.ch](mailto:info.bic@vd.ch) pour validation.**

Le logo et sa charte sont directement téléchargeables à l'adresse suivante : [www.vd.ch/logo](http://www.vd.ch/logo). Les codes d'accès : utilisateur = **logovaud**, mot de passe = **soutien** (en minuscule, sans espace ni ponctuation). Vu qu'il n'y a pas de logo spécifique pour la Commission de coordination de la Politique de l'enfance et de la jeunesse, nous vous proposons d'ajouter le nom de la Commission en entier à côté du logo de l'Etat de Vaud.

10. Le/la bénéficiaire accepte que le projet soit présenté sur le site Internet de l'Etat de Vaud (page PEJ) et dans toute autre publication.
11. Le versement de la somme attribuée interviendra dès réception de cette convention signée.
12. La Commission de coordination PEJ peut supprimer ou réduire l'aide si :
- Le/la bénéficiaire n'utilise pas l'aide financière conformément à l'affectation prévue ;
  - Le projet n'est pas réalisé ;
  - Les conditions ou charges auxquelles l'aide financière est octroyée ne sont pas respectées ;
  - L'aide a été octroyée indûment, sur la base de déclarations inexactes ou incomplètes.
13. En cas de non-respect d'une clause de cette convention, la Commission de coordination PEJ pourra exiger la restitution partielle ou totale de la somme attribuée.

En cas de litige relevant de cette convention, les deux parties s'efforceront de trouver un arrangement à l'amiable. Si un tel arrangement s'avère impossible, l'instance judiciaire compétente peut être saisie ; le for juridique est à Renens.

Renens, le 4 mai 2022

Présidente Commission de coordination PEJ  
Directrice générale



Manon Schick

Ville de Renens  
Syndic

Jean-François Clément

Ville de Renens  
Secrétaire municipal

Michel Veyre

**La présente convention** doit être renvoyée signée à :

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse  
Commission de coordination PEJ  
Avenue de Longemalle 1  
1020 Renens

# **Des lieux d'accueil accessibles pour les jeunes à Renens :**

## **« Bienvenue chez Toit »**

### **Contexte**

Ce projet, présenté sous la forme d'une déclaration d'intention, est développé dans le cadre de la crise sanitaire, qui exacerbe les besoins, déjà identifiés avant la pandémie, des jeunes sur le territoire renanais. Plusieurs indicateurs sont révélés par l'observation des professionnel-le-s sur le terrain, et nous montrent ces besoins émergents :

- Des ruptures dans les parcours des jeunes (scolaires, familiales, socioprofessionnelles...)
- Inquiétude autour de la santé mentale des jeunes (Institutions pleines)
- De la violence à nouveau visible, alors que cela n'arrivait plus avant (P. ex. : bagarre générale autour de l'école secondaire du Léman)
- Des différences sociales exacerbées
- Des logements précaires (appartements pleins, créant des situations tendues pour les jeunes qui y vivent)

À propos de ce dernier point, les TSP constatent que des jeunes sont repliés sur leur cellule familiale, et que certain-e-s se sont rendu-e-s compte que leur environnement familial était malsain. Ces contextes familiaux sont devenus insupportables à leurs yeux, et mettant en exergue un besoin de tisser des liens à l'extérieur. Il est proposé de mettre à disposition de nouveaux lieux permettant à davantage de jeunes de 12 à 25 ans de rencontrer les TSP. Ce projet, qui fait l'objet d'une demande financière dans ce contexte particulier de la pandémie de Covid-19, est amené à se pérenniser, par d'autres financements et le développement d'un réseau de grands-frères et grandes-sœurs notamment.

### **Des besoins non-couverts identifiés**

Au-delà des nouveaux besoins révélés par la crise sanitaire, cette idée part de constats de terrain faits par le TSP pendant ses dix années d'activité, et partagés par sa collègue engagée en janvier 2021.

- Manque de structure d'accueil dans les zones périphériques ;
- Besoins d'espaces de rencontre identifiés par les jeunes ;
- Invisibilisation de certains publics ;
- Complexification des problématiques de certain-e-s jeunes ;
- Isolement social de certain-e-s jeunes ;
- La crise sanitaire en cours joue un rôle de catalyseur sur les problématiques vécues par les jeunes ;
- Des jeunes isolé-e-s.

Depuis 2011, l'action du TSP permet d'atteindre des publics qui occupent certaines zones de la Ville, de tisser des liens et de répondre à des besoins collectifs et individuels. En revanche, ce travail de rue ne permet pas d'atteindre l'ensemble des jeunes qui occupent l'espace public, en raison de ressources limitées. La crise sanitaire des derniers mois a fait émerger des besoins non-couverts, le TSP passe à côté d'autres publics moins visibles, notamment les

jeunes qui socialisent ailleurs que dans la rue, mais aussi les femmes, dont certaines disent ne pas se sentir à l'aise sur l'espace public, ou d'autres qui vivent une censure sociale.

### **Pourquoi ce projet ? Fonctions du lien social et du lien d'accompagnement**

Pour rappel, le Travail Social Hors Murs (TSHM) cherche à répondre aux besoins des jeunes sur l'espace-public renanais, en complémentarité des offres institutionnelles existantes. Pour développer le lien d'accompagnement<sup>1</sup>, il est nécessaire d'offrir des moments informels, sans exigence particulière, qui permettront de créer du lien social avec les jeunes et entre elles-eux, pour créer de l'entraide et de la solidarité, afin de parer à la précarité sociale. Ces nouveaux lieux, proches des écoles et où les jeunes ont l'habitude de traîner, identifiés et identifiables par un maximum de jeunes par un travail de communication, permettront aux TSP d'augmenter leur accessibilité vis-à-vis du public, et ainsi d'adapter le seuil d'accès. Dans cette configuration, on peut dire que le lien social a une fonction intégratrice, dans la mesure où la qualité du réseau social de proximité des jeunes est un indicateur de bien-être<sup>2</sup>, et qui leur permet d'affronter les défis du monde des adultes, et de provoquer une certaine résilience.

### **Des lieux d'accueil à proximité des jeunes**

Ainsi, les TSP souhaitent pouvoir proposer aux jeunes de la Ville de les rencontrer dans des structures d'accueil mises en place à des endroits stratégiques de la ville, et de se positionner à mi-chemin entre le « Aller vers » et « Laisser venir »<sup>3</sup>, permettant d'initier des liens avec les jeunes sur le territoire. Cet espace sans exigence ni enjeu doit permettre aux jeunes de tisser des liens avec des adultes et entre elles-eux, qui leur permettront de répondre à terme à leurs besoins. Avec les crises qui se succèdent depuis les années 1980, les jeunes doivent développer des projets professionnels dans un espace concurrentiel qui demande des ressources personnelles, dont certain-e-s jeunes renanais ne bénéficient pas. Il nous paraît fondamental d'offrir un espace bienveillant, accueillant et inclusif pour que ces jeunes puissent trouver des espaces dénués d'exigence, et où elles et ils pourront se confier et être elles-mêmes et eux-mêmes. L'idée est de leur offrir une bulle de sécurité, leur permettant d'apaiser les angoisses.

### **Lieux identifiés**

#### Nord des voies CFF :

- **Pavillon des Corbettes** (Quartiers Verdeaux + 24 janvier)
- Florissant

#### Sud des voies CFF :

- **Un lieu à trouver proche des établissements scolaires Léman - Censuy**

---

<sup>1</sup> Selon Fustier (2015, *Le lien d'accompagnement*), l'accompagnement passe par une relation sans enjeux permettant de créer un lien fort, qui permettra ensuite au jeune de mener des démarches plus formelles dans l'idée de répondre aux problématiques qu'elle ou il rencontre.

<sup>2</sup> Paugam, S. (2018). *Le lien social*

<sup>3</sup> Palazzo-Crettol et al. (2007). *Des TSP pas si proches*.

- Zone de Malley (Quartier Rionza)

La configuration particulière de Renens partage la ville en deux zones, Nord et Sud, de part et d'autre des voies CFF. Il est prévu de débiter sur un lieu dans chaque zone, en nous appuyant sur des structures existantes. Depuis ces deux lieux, il est prévu d'en développer de nouveaux, en fonction des besoins exprimés par les jeunes et des ressources à disposition, afin que chaque zone de la ville bénéficie de la présence des TSP.

### **Développement d'un réseau de grands-frères et de grandes-sœurs**

À terme, les TSP souhaitent créer un réseau de grands-frères et grandes-sœurs, et ainsi d'offrir un encadrement adapté aux jeunes qui visitent ces structures. De plus, les TSP observent qu'il est parfois plus facile de se confier auprès de ces personnes. L'expérience de plus de 10 ans dans les salles de sport nous a montré que nous pouvons nous appuyer sur des jeunes adultes de la ville qui possèdent des compétences pour encadrer les plus jeunes, et incarnent un rôle de moniteur ou monitrice, un rôle modèle pour elles-eux. De plus, nous avons constaté qu'il existe une loyauté entre adolescent-e-s et jeunes adultes, et sont solidaires les un-e-s et les autres. Elles et ils bénéficieront d'une brève formation, et signeront une charte de diversité et d'égalité<sup>4</sup>.

### **Appropriation des lieux**

Les TSP souhaitent pouvoir accompagner les jeunes dans une démarche participative permettant d'aménager les lieux selon leurs envies, et ainsi leur permettre de s'approprier les lieux de manière partagée, et d'éviter le marquage du territoire par un groupe aux dépens des autres. Il s'agit d'impliquer les jeunes, afin de faire émerger des projets dans le projet, permettant de faire vivre ces lieux.

### **Objectifs**

- Offrir aux jeunes la possibilité de rencontrer les TSP dans un lieu proche de chez eux.
- Offrir une présence régulière et un accueil bienveillant dans différents lieux de la ville.
- Développer le lien social
- Favoriser le développement/l'émergence de projets individuels et collectifs
- Coconstruire l'espace et l'aménagement avec les jeunes et des partenaires qui s'inscrivent dans la même philosophie
- Viser l'émancipation du public-cible

### **Gestion**

La gestion de ces lieux repose sur les TSP, dans la mesure où ils constituent un outil pour rendre le travail de rue plus accessible. Au fil du temps, les grands-frères et grandes sœurs seront impliqué-e-s progressivement dans la gestion et l'encadrement de ces lieux.

### **Retombées**

---

<sup>4</sup> En cours de rédaction

Cette approche permet aux TSP de mettre en œuvre le travail de rue en suivant les principes de la Charte TSHM, en adaptant le seuil d'accès aux différents publics, et rendant ainsi le dispositif TSP de Renens plus accessible. À moyen et long terme, des effets sur les enjeux sécuritaires et d'image de la jeunesse pourraient se manifester. Cependant, il ne faut pas en faire un objectif, car il s'agit d'effets découlant de l'approche décrite ci-dessus.

### Indicateurs d'évaluation

- Progression du taux de fréquentation
- Progression du taux de fréquentation de ces lieux par les filles
- Naissance de projets individuels et collectifs
- Développement de solidarités entre jeunes, et avec les citoyen-ne-s.
- Âge du public
- Nombre de jeunes qui participent aux activités de la Ville de Renens
- Nombre de projets développés par les jeunes.

### Planning

	Temporalité	Indicateurs
Phase 1	Court-terme (6-12 mois)	Ouverture de 2 lieux Fréquentation Fréquentation des filles
Phase 2	Moyen-terme (12-18 mois)	Progression du taux de fréquentation Progression du taux de fréquentation des filles Naissance de projets individuels et collectifs Développement de solidarités entre jeunes et avec citoyen-ne-s Âge du public Participation des jeunes aux activités de la Ville
Phase 3	Long-terme (18 mois – 5 ans)	Progression du taux de fréquentation Progression du taux de fréquentation des filles Naissance de projets individuels et collectifs Développement de solidarités entre jeunes et avec citoyen-ne-s Âge du public Participation des jeunes aux activités de la Ville Projets développés par les jeunes Nouveaux lieux ouverts

### Budget annuel

Dépenses		Recettes	
Matériel (récupération)	2'000.-		
Salaire TSP, EPT 50% (50'000.- × 3 ans = 150'000.-)	50'000.-		
Encadrement de 2 Grands-fères – Grandes sœurs (48 semaines × 2 jours × 3.25 heures × 2 personnes × 20.-/h (charges comprises) =	12'480.-		
24'960.-			

Communication, Développement de projet + Orientation sociale	5'000.-		
Infrastructures (48 semaines × 2 jours × 3.25 heures × 10.- = 3'120.-	3'120.-		
		Ville de Renens (gratuité des infrastructures, matériel + communication)	8'120.-
		Lausanne région (EPT 20%)	10'000.-
		Subvention cantonale DGEJ	20'000.-
		Bureau cantonal de l'Intégration (BIC)	25'000.-
		Autres partenaires	9'480.-
<b>Total</b>	<b>72'600.-</b>	<b>Total</b>	<b>72'600.-</b>

Remarque : Les montants articulés ici sont calculé sur une année, mais le projet va se déployer sur trois ans, et sera ensuite pérennisé avec de nouvelles sources de financement et le développement d'un réseau de grand-frères et grandes sœurs.